



VILLE DE
GENÈVE

Communiqué de presse
13 décembre 2021

Aux représentant-e-s des médias

Projet de végétalisation et de piétonnisation de la rue de Carouge

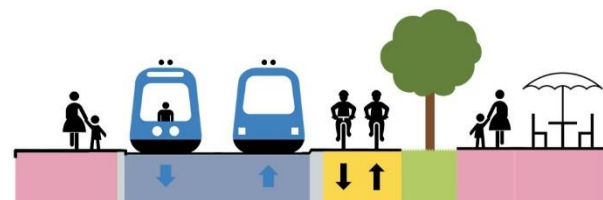
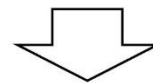
Un projet d'aménagement ambitieux est prévu pour la rue de Carouge. Le trafic motorisé sera supprimé pour laisser la place à de nouveaux arbres et végétaux, aux transports publics, aux cycles et aux piéton-ne-s. Le réaménagement sera réalisé parallèlement à d'importants travaux, notamment en sous-sol pour rénover les réseaux (égouts, gaz, eau potable), ainsi qu'en surface pour remplacer les rails de tram.

La rue de Carouge sera entièrement réaménagée, végétalisée et piétonnisée entre le rond-point de Plainpalais et la place des Augustins. L'objectif est de requalifier l'espace public, d'améliorer les mobilités douces et d'introduire une part importante de végétation. Ainsi, à des travaux prévus initialement sur les infrastructures uniquement, vient s'ajouter aujourd'hui un nouveau projet de réaménagement qui offre une réelle plus-value en termes de convivialité, de confort des déplacements doux et de lutte contre les îlots de chaleur.



Intention d'aménagement – crédits In Situ /
Ville de Genève

Situation actuelle



Situation future

Schéma de façade à façade – crédits
Transitec/ Ville de Genève

L'espace public sera partagé entre mobilités douces et transports publics, avec une large place faite au végétal, des trottoirs généreux pour les piéton-ne-s, un espace dédié aux cycles dans les deux sens et un site propre pour les trams rénové et végétalisé.

Suppression du trafic individuel motorisé

Le nouvel aménagement fera la part belle aux déplacements à pied. Le projet tire profit de la récupération d'espace permise par la suppression du trafic individuel motorisé. **Si celui-ci était maintenu, il n'y aurait aucune marge de manœuvre significative pour requalifier et végétaliser la rue.** La suppression des véhicules motorisés est rendue possible par le rôle peu important de ce tronçon dans le réseau routier et par les possibilités de report cohérentes sur les axes voisins. Les livraisons, l'accessibilité pour les riverain-e-s et les services d'urgence et d'entretien pourront être maintenus. Les places de stationnement supprimées seront compensées dans les parkings environnants.

Urgence climatique et amélioration de la qualité de vie

Cet aménagement s'inscrit dans la stratégie d'adaptation au réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de vie en ville, elle va permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- **réaliser des aménagements qualitatifs** dans un tissu urbain dense : en redonnant leurs places aux mobilités douces et en valorisant les pieds de façades et l'attractivité des commerces ;
- **réduire les émissions sonores, améliorer la qualité de l'air et diminuer la pollution lumineuse:** en offrant un cadre de vie plus sain et plus agréable pour tous les êtres vivants ;
- **diminuer les îlots de chaleur** : avec la mise en œuvre de surfaces perméables et végétalisées, la plantation d'arbres et la végétalisation des voies de tramway;
- **mettre en place une gestion différenciée des eaux pluviales** : avec l'acheminement des eaux de pluie vers les futurs espaces plantés.

Des travaux coordonnés

En sous-sol, la Ville de Genève doit rénover les réseaux d'assainissement pour séparer les eaux claires des eaux usées, alors que SIG doit procéder au remplacement des conduites de gaz et d'eau potable. En surface, les TPG doivent remplacer les rails de tram, qui seront équipés d'un dispositif anti-bruit. L'idée est d'effectuer l'ensemble des travaux, y compris le réaménagement de la rue, de manière groupée entre les différents maîtres d'ouvrage, pour mutualiser les coûts et optimiser la durée du chantier. Dans l'intervalle, des travaux ponctuels urgents ont déjà été réalisés ou sont en cours.

Deux crédits votés

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté un crédit de 6'867'800 francs net pour la rénovation du réseau d'assainissement le 26 février 2020.

Avec la nouvelle législature et afin de répondre à l'urgence climatique, le Conseil administratif a soumis un amendement à la proposition PR-1397 avec une seconde délibération comprenant les travaux d'aménagement. Estimés à 8 116 200 francs, ces travaux s'intègrent dans la stratégie climatique de la Ville demandée par le Conseil municipal. La délibération a été adoptée le 9 juin 2021.

Planning

Le projet d'aménagement sera présenté aux riverain-e-s de la rue de Carouge en début d'année 2022. Les commerçants seront également contactés.

Il est prévu de déposer la demande d'autorisation de construire en mars 2022 et le début des travaux est envisagé en automne 2022.

Contact et informations :

Mme Frédérique Perler, Maire, en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle :
022 418 20 32/ 076 375 69 44 – catherine.armand@ville-ge.ch